

Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 035 297 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
13.09.2000 Bulletin 2000/37

(51) Int. Cl.⁷: **E06B 9/17, E06B 9/174**

(21) Numéro de dépôt: **00200822.5**

(22) Date de dépôt: **08.03.2000**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **11.03.1999 BE 9900171**

(71) Demandeur:
**Fixolite, société anonyme
6230 Thimeon (BE)**

(72) Inventeur: **Vanhoudt, Michel
6230 Thimeon (BE)**

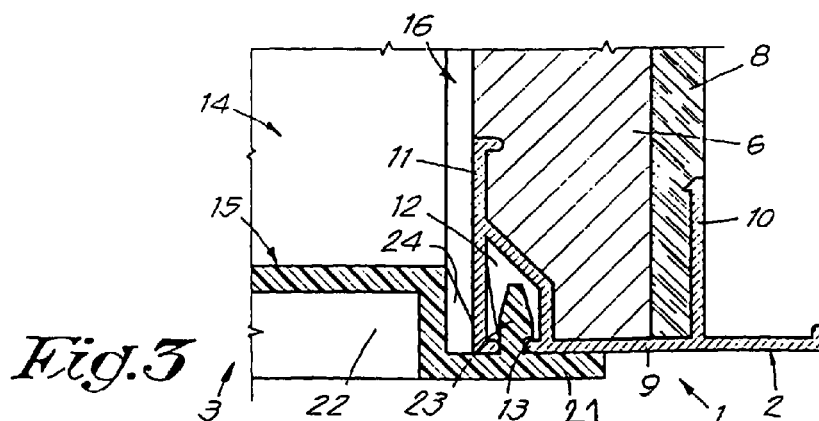
(74) Mandataire: **Donné, Eddy
Bureau M.F.J. Bockstael nv
Arenbergstraat 13
2000 Antwerpen (BE)**

(54) **Coffre de volet roulant, joue et profile de recouvrement pour ce coffre**

(57) Selon l'invention un coffre de volet roulant comprend un corps (1) profilé sensiblement en forme de U, deux profilés (2) coiffant les bords inférieurs longitudinaux du corps (1) profilé et deux joues (3) obturant les extrémités du corps (1) et fixées par leurs bords latéraux (21) aux profilés (2). Afin de faciliter le montage des joues, ces profilés (2) présentent une ouverture dans leur face inférieure, en face des bords latéraux (21) de chaque joue (3), tandis que ces bords latéraux

(21) présentent au moins une partie en saillie (23) encliquetée dans l'ouverture susdite des profilés (2) respectifs.

L'invention est applicable à des coffres de volet roulant dont les extrémités sont formées par des joues fixées au corps du coffre.



EP 1 035 297 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un coffre de volet roulant comprenant un corps profilé sensiblement en forme de U, deux profilés, de préférence en métal, coiffant les bords inférieurs longitudinaux du corps profilé et deux joues obturant les extrémités du corps profilé et fixées par des bords latéraux, intégrés ou séparés, aux profilés.

[0002] Dans les coffres de volet roulant traditionnels les profilés n'ont pas de rainures ou ont des rainures dirigées l'une vers l'autre.

[0003] Dans le premier cas, chacune des joues est fixée par clous, vis ou autres moyens.

[0004] Dans le dernier cas les joues possèdent un talon dont les bords latéraux sont glissés dans les rainures et fixés aux profilés. Etant donné que les profilés sont des profilés extrudés, sciés ou coupés à la longueur voulue, des bavures existent aux extrémités des profilés et ces profilés doivent être ébavurés au préalable lorsque l'on veut y glisser les bords du talon de la joue.

[0005] Après insertion des bords susdits dans les profilés, chaque profilé est entaillé au moyen d'un burin et une partie du profilé est rabattue dans un creux de la joue ou bien les bords du talon de la joue et les profilés sont fixés ensemble par des clous ou des agrafes ou des vis.

[0006] Cette liaison constitue une action supplémentaire rendant la construction du coffre de volet plus difficile et augmentant le temps de montage.

[0007] Le but de la présente invention est de pallier à ces désavantages et de procurer un coffre de volet roulant dont le montage et la fixation des joues sur le corps sont très simples et très rapides.

[0008] Ce but est atteint, conformément à l'invention, par le fait que les profilés et les bords latéraux de chaque joue sont reliés par encliquetage, les profilés présentant à cet effet, en face des bords latéraux de chaque joue, au moins une ouverture dans leur face inférieure ou au moins une partie en saillie, tandis que ces bords latéraux présentent au moins une partie en saillie ou au moins une ouverture.

[0009] Encliquetée veut dire ici insérée dans l'ouverture sous pression et par déformation élastique d'une partie du profilé et donc de l'ouverture et/ou de la partie en saillie, la forme de la partie en saillie et de l'ouverture étant adaptée à permettre un tel encliquetage, la partie en saillie une fois insérée demeurant accrochée dans l'ouverture et ne peut éventuellement en sortir que par une nouvelle déformation élastique.

[0010] Etant donné que les bords latéraux de chaque joue ne sont plus glissés par les extrémités des profilés dans des rainures mais que la joue est reliée verticalement, il n'est plus nécessaire d'ébavurer les profilés. Il suffit d'approcher chaque joue de l'extrémité du corps du coffre et d'effectuer une pression pour faire pénétrer la partie en saillie dans l'ouverture.

[0011] Les profilés présentent par exemple au moins une ouverture dans leur face inférieure, en face des bords latéraux de chaque joue, tandis que ces bords latéraux présentent au moins une partie en saillie destinée à être encliquetée dans l'ouverture susdite des profilés respectifs.

[0012] Les joues peuvent comprendre un corps et un talon, la ou les partie(s) en saillie ou la ou les ouverture(s) de chaque joue se trouvant alors au moins sur les bords latéraux du talon.

[0013] L'ouverture dans le profilé peut être un percement réalisé à l'endroit voulu, mais cette ouverture est de préférence une fente, s'étendant éventuellement sur toute la longueur du profilé, par exemple obtenue en extrudant le profilé.

[0014] Des coffres de volet roulant sont connus dont les profilés possèdent, outre une rainure ouverte latéralement vers l'intérieur, également une fente dans leur face inférieure. Cependant cette dernière fente n'est utilisée que pour la fixation d'un cache-rail et pas pour la fixation des joues.

[0015] Aussi bien la partie en saillie que le profilé peut être quelque peu élastiquement déformable.

[0016] Chaque partie en saillie peut comprendre une tête élargie ou à décrochement s'étendant sur une certaine longueur, par exemple à peu près en forme de pointe en une ou plusieurs parties.

[0017] Les différents constituants du coffre peuvent comprendre des moyens pour empêcher la ou les partie(s) en saillie de glisser dans la fente.

[0018] Ces moyens peuvent avantageusement comprendre un ou plusieurs dispositifs de calage bloquant la partie en saillie, par exemple formée par une surépaisseur de la joue, sous forme d'un coin ou sous une autre forme, et exerçant une pression sur une partie du profilé ou déformant le profilé de manière à bloquer la partie en saillie.

[0019] Ce dispositif de calage peut être situé au-delà de l'extrémité d'une partie en saillie la plus proche de l'extrémité du coffre fermant partiellement la rainure, par exemple entre deux parties en saillies s'il y en a plusieurs sur un même bord latéral.

[0020] Entre les deux joues, au moins un des deux profilés susdits peut être couvert par un profilé de recouvrement qui est relié par encliquetage au premier profilé, ce profilé de recouvrement présentant une rainure latérale ouverte vers l'intérieur du coffre, une sous-face étant glissée dans la rainure latérale d'un profil de recouvrement.

[0021] Dans les coffres de volet connus, cette sous-face est glissée dans une rainure d'un profilé coiffant un bord du corps du coffre. Ce montage doit se faire sur le chantier après la pose du volet dans le coffre. Etant donné que l'introduction de la sous-face dans la rainure latérale doit se faire en oblique et vu le peu de place entre le volet et la sous-face, l'opération de mise en place de cette sous-face est difficile.

[0022] La sous-face est habituellement délimitée ou

mise à la bonne largeur sur chantier. La coupe n'est pas toujours nette et cette opération est coûteuse.

[0023] Cette sous-face et le profilé de recouvrement peuvent être assemblés en usine, puisque la sous-face n'est plus insérée obliquement dans un des profilés coiffant les bord du corps mais dans le profilé de recouvrement qui peut être posé après la mise en place du volet.

[0024] Le montage de la sous-face se fait par encliquetage, par exemple par déformation élastique du profilé de recouvrement, et donc dans le sens vertical, ce qui peut se faire d'une manière facile et rapide.

[0025] Le profilé de recouvrement peut être pourvu d'au moins une partie en saillie encliquetée dans une fente du premier profilé.

[0026] De préférence la rainure latérale pour la sous-face possède une profondeur d'au moins 10 mm et de préférence d'au moins 40 mm, par exemple d'environ 45 mm, la sous-face et le profilé de recouvrement formant un ensemble télescopique.

[0027] La largeur visible ou utile de la sous-face est alors rapidement réglable sur chantier.

[0028] L'invention concerne également la joue et le profilé de recouvrement du coffre de volet roulant selon l'une ou l'autre des formes de réalisation mentionnées ci-avant.

[0029] Pour plus de clarté, un exemple de réalisation d'un coffre de volet roulant, d'une joue et d'un profilé de recouvrement utilisés dans ce coffre selon l'invention, est décrit ci-après à titre illustratif et non restrictif, référence étant faite aux dessins annexés dans lesquels:

la figure 1 est une vue éclatée d'un coffre de volet roulant selon l'invention;

la figure 2 représente à l'échelle agrandie le détail indiqué par F2 à la figure 1;

la figure 3 est une coupe transversale d'une partie du coffre à l'endroit de la ligne III-III de la figure 2, mais après assemblage du coffre;

la figure 4 est une coupe semblable à celle de la figure 3, mais à l'endroit de la ligne IV-IV de la figure 2;

la figure 5 est une coupe semblable à celle de la figure 3 mais se rapportant à une variante;

la figure 6 est une coupe transversale du coffre monté dans un mur;

la figure 7 représente le détail indiqué par F7 à la figure 6, à plus grande échelle;

la figure 8 représente un détail similaire à celui de la figure 7 mais se rapportant à une variante;

la figure 9 est une vue semblable à celle de la figure 2, mais se rapportant à une autre forme de réalisation.

[0030] Les figures représentent un coffre de volet roulant composé essentiellement d'un corps 1 profilé en forme de U, deux profilés 2 en aluminium coiffant les

bords inférieurs longitudinaux du corps 1, deux embouts ou joues 3 obturant les extrémités du corps 1, deux profilés de recouvrement 4 fixés aux profilés 2 et une sous-face 5 glissée dans un des profilés de recouvrement 4 et fermant partiellement le corps 1.

[0031] Le corps 1 est constitué d'une coque 6 en polystyrène expansé, renforcée par une armature 7 en treillis soudé, et revêtue sur les côtés de plaques 8 en aggloméré de fibres de bois et ciment ou autres finitions.

[0032] Les profilés 2 en aluminium comprennent une base 9 pratiquement plane faisant saillie à l'extérieur du corps 1, deux ailes 10 et 11 dressées verticalement sur cette base 9 des deux côtés du bord du corps 1, une chambre 12 étant formée à l'intérieur, cette chambre 12 débouchant sur la face inférieure de cette base 9 par une fente 13 s'étendant sur toute la longueur du profilé.

[0033] Les profilés 2 servent entre autres d'arrêt aux enduits de finition posés sur les côtés longitudinaux du corps 1.

[0034] La joue 3 est en matière plastique et est composée d'un corps 14 vertical et d'un talon 15 à son extrémité inférieure.

[0035] Le corps de joue 14 vient en contact avec le corps 1 selon une zone d'appui périphérique et est formé par une plaque 16 pourvue sur sa face extérieure d'un nombre de nervures 17 et d'un rebord 18. Ce rebord 18 délimite avec une partie du talon 15 un creux du côté extérieur, une partie de ce rebord 18 formant une collerette d'appui 19 butant contre l'extrémité du corps 1.

[0036] La joue 3 peut être pourvue de deux ou de plusieurs picots 20 faisant saillie vers le haut et introduits dans la matière isolante du corps 1.

[0037] Le talon 15 possède deux bords latéraux 21 plus minces que sa partie centrale 22 et venant en contact avec la face intérieure des profilés 2.

[0038] Chacun des bords 21 est pourvu de deux parties en saillie 23 formées par des nervures s'étendant vers le haut et dans le sens longitudinal du corps 1 et possédant une tête élargie, en forme de pointe avec la base qui est plus large que la fente 13.

[0039] Les deux nervures 23 sur chaque bord 21 sont encliquetées, c'est-à-dire insérées en pressant et par déformation élastique d'une partie flexible des profilés 2 et/ou de la tête, dans une fente 13, tel que représenté à la figure 3, leur tête se trouvant dans l'espace 12 à l'intérieur du profilé 2 et étant accroché dans ce profilé.

[0040] Le talon 15 est également pourvu d'un dispositif de calage formé par une surépaisseur 24 en forme de coin en face de l'ouverture entre deux parties en saillie 23 sur un bord 21. Cette surépaisseur 24 est adossée à la partie centrale 22 du talon 15 et joint le bord 21 par son extrémité la plus large.

[0041] La plus grande largeur du coin est plus grande que la distance entre la partie centrale 22 et le

profilé 2, ce qui veut dire que cette surépaisseur 24 a repoussé et déformé l'aile intérieure 11 et fermé partiellement la fente 13 lors de la mise en place de la joue 3, comme représenté à la figure 4.

[0042] A la figure 5 est représenté une autre forme de réalisation de la joue 3 qui diffère de celle décrite ci-avant en ce que le corps 14 de la joue 3 et le talon 15 sont deux pièces séparées, assemblées lors du montage du coffre, le corps 14 de la joue 3 étant par exemple pourvu de languettes 25 insérées dans des fentes 26 correspondantes dans le talon 15.

[0043] Dans cette forme de réalisation, les picots 20 susdits sont nécessaires pour maintenir en place le corps 14.

[0044] D'autres formes de réalisation des joues sont encore possibles. Ainsi, le talon 15, au lieu d'être monté en dessous du corps 14, comme représenté à la figure 5, peut être situé à côté du corps 14, ce dernier se trouvant à l'extérieur. Dans ce cas aussi bien les bords latéraux du corps 14 que les bords latéraux 21 du talon 15 sont pourvus de parties en saillies 23.

[0045] Le talon 15 peut même être supprimé. Dans ce cas le corps 14 possède deux bords latéraux portant les parties en saillie 23 et les surépaisseurs 24.

[0046] Les profilés 2 ne servent pas uniquement à porter les joues 3, mais également un profilé de recouvrement 4 et, par l'intermédiaire de ce profilé, la sous-face 5.

[0047] En effet, entre les deux joues 3, un profilé de recouvrement 4 est fixé par encliquetage sur un des deux profilés 2, comme représenté aux figures 6 et 7.

[0048] Le profilé de recouvrement 4 est en matière plastique et comprend une partie plane 27 qui est en contact avec le profilé 2 et qui porte sur sa face supérieure une partie en saillie 28 insérée par pression dans la fente 13 et possédant une tête élargie, plus large que la fente 13, qui entre dans l'espace 12 par déformation élastique. Au lieu d'une nervure avec son bord en pointe, la partie en saillie 28 comprend dans l'exemple représenté, deux bras élastiquement déformables et pliés de manière à former la tête élargie, ces bras étant poussés élastiquement l'un vers l'autre lors de leur insertion dans la fente 13. Avec une telle partie en saillie 28, le profilé de recouvrement 4 peut être démonté le cas échéant.

[0049] Adjacent à cette partie en saillie 28 et du côté intérieur du coffre, le profilé de recouvrement 4 comprend une partie formant une rainure 29 ouverte vers l'intérieur du coffre.

[0050] La profondeur de cette rainure 29 est située entre 10 et 50 mm et est de préférence d'au moins 40 mm, par exemple environ 45 mm.

[0051] Dans la rainure 29 du profilé 4 est introduit le bord longitudinal de la sous-face 5, plus ou moins profondément selon la largeur utile désirée. Cette sous-face 5 est une planchette en plastique avec ou sans nervure de renfort.

[0052] Dans la forme de réalisation selon la figure

8, la sous-face 5 est une tôle en aluminium laqué ou autre métal laqué, l'épaisseur de la rainure 29 étant sensiblement plus petite que pour la planchette en plastique.

[0053] Le coffre décrit ci-avant est assemblé comme suit:

[0054] Le corps 1 est scié à la longueur voulue et les deux extrémités sont fermées par une joue 3 qui est approchée du corps et insérée dans une direction perpendiculaire à la direction longitudinale du corps 1. Avec une certaine force, les parties en saillie 23 sont encliquetées dans les fentes 13 des profilés, ce qui entraîne une déformation élastique temporaire du profilé 2.

[0055] En même temps les surépaisseurs 24 de part et d'autre ferment quelque peu les rainures 12 bloquant ainsi les parties en saillie 23 dans les fentes 13.

[0056] Au chantier, le coffre ainsi partiellement assemblé est mis en place dans le bâtiment, et du béton 30 est coulé sur le coffre et contre les joues 3 pour ancrer ce coffre, comme représenté à la figure 6.

[0057] Ensuite le volet roulant 31, représenté uniquement en traits discontinus à la figure 6, est monté sur des axes fixés aux joues 3.

[0058] Le volet roulant 31 peut éventuellement être monté en usine dans le coffre de volet.

[0059] Si, comme représenté à cette figure 6, le volet roulant 31 descend le long de la fenêtre qui est reliée à un des profilés 2, c'est sur l'autre profilé qu'est fixé un profilé de recouvrement 4 dans lequel est inséré la sous-face 5 qui ferme donc le bas du coffre en laissant une fente pour le volet 31.

[0060] L'assemblage du coffre selon l'invention est plus simple et plus rapide que l'assemblage des coffres traditionnels.

[0061] La sous-face 5 ne doit plus être délognée sur le chantier et sa largeur utile est facilement adaptable sur place en la glissant plus ou moins profondément dans la rainure 29.

[0062] Etant donné que les parties en saillie 23 sont exactement positionnées sur le talon 15 des joues 3, la largeur du bas du coffre est réglée automatiquement par les joues 3.

[0063] Le coffre de volet roulant peut comprendre d'autres moyens pour empêcher les parties en saillie 23 de glisser dans les fentes 13 que ceux décrits ci-avant.

[0064] Ces moyens peuvent par exemple être constitués par des surépaisseurs 32 des parties en saillie 23, comme représenté à la figure 9. Une seule partie en saillie 23 est érigée sur chaque bord latéral 21 et cette partie en saillie 23 présente sur sa base plusieurs surépaisseurs 32 locales qui sont situées dans la fente 13 du profilé 2 correspondant.

[0065] Les surépaisseurs 32 des deux côtés du talon 15 assurent le calage des parties en saillie 23 dans les fentes 13 dans la direction longitudinale.

[0066] Les moyens susdits pour empêcher le glissement des parties en saillies 23 peuvent, dans une

autre variante, être constitués par un clou ou une vis.

[0067] Les parties en saillie 23 ne doivent pas nécessairement être formées par une nervure avec une tête élargie. Elles peuvent par exemple être constituées par deux nervures adjacentes dont une ou deux nervures sont pliées de manière à former un élargissement. Dans ce cas les deux nervures peuvent aussi être quelque peu élastiquement déformables et l'encliquetage de la partie en saillie 23 dans une fente 13 peut donc se faire en partie ou entièrement par déformation élastique de cette partie en saillie 23.

[0068] Dans une forme de réalisation, les profilés 2 peuvent être pourvus d'ouvertures qui ne s'étendent que sur une longueur limitée ou sont situées localement et qui ne s'étendent donc pas sur toute la longueur des profilés, les parties en saillie 23 étant adaptées à ces orifices et encliquetées dedans. Dans ce cas, les parties en saillie 23 ne peuvent pas se déplacer et des moyens supplémentaires pour empêcher le glissement de ces parties sont superflus.

[0069] Il est évident que l'invention n'est nullement limitée aux exemples de réalisation décrits ci-avant mais que de nombreuses modifications peuvent être apportées au coffre, à la joue et aux profilés décrits précédemment sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

Revendications

1. Coffre de volet roulant comprenant un corps (1) profilé sensiblement en forme de U, deux profilés (2) coiffant les bords inférieurs longitudinaux du corps (1) profilé et deux joues (3) obturant les extrémités du corps (1) et fixées par des bords latéraux (21) intégrés ou séparés, aux profilés (2), caractérisé en ce que les profilés (2) et les bords latéraux de chaque joue (3) sont reliés par encliquetage, les profilés (2) présentant, en face des bords latéraux (21) de chaque joue (3), au moins une ouverture (13) dans leur face inférieure ou au moins une partie en saillie (23) sur cette face inférieure, tandis que ces bords latéraux (21) présentent au moins une partie en saillie (23) ou au moins une ouverture (13).
2. Coffre de volet roulant selon la revendication 1, caractérisé en ce que les profilés (2) présentent au moins une ouverture (13) dans leur face inférieure, en face des bords latéraux (21) de chaque joue (3), tandis que ces bords latéraux (21) présentent au moins une partie en saillie (23) destinée à être encliquetée dans l'ouverture susdite des profilés (2) respectifs.
3. Coffre de volet roulant selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que les joues (3) comprennent un corps (14) et un talon (15), la ou les partie(s) en saillie (23) de chaque joue (3) ou la ou les ouver-

ture(s) dans chaque joue se trouvant au moins sur les bords latéraux (21) du talon (15).

4. Coffre de volet roulant selon la revendication 3, caractérisé en ce que le corps (14) de chaque joue (3) est une pièce séparée du talon (15), assemblé avec cette dernière au montage.
5. Coffre de volet roulant selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que ladite au moins une ouverture (13) ne s'étend que sur une longueur limitée du profilé (2) ou du bord latéral (21) d'une joue (3) ou est située localement.
6. Coffre de volet roulant selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que l'ouverture est une fente (13), s'étendant éventuellement sur toute la longueur du profilé (2).
7. Coffre de volet roulant selon la revendication 5 ou 6, caractérisé en ce que chaque partie en saillie (23) comprend une tête élargie ou à décrochement s'étendant sur une certaine longueur.
8. Coffre de volet roulant selon la revendication 5 ou 6, caractérisé en ce que chaque partie en saillie (23) comprend une tête en forme de pointe.
9. Coffre de volet roulant selon la revendication 7 ou 8, caractérisé en ce que ladite au moins une ouverture (13) est élastiquement élargissable pour laisser passer la tête élargie de la partie en saillie (23).
10. Coffre de volet roulant selon la revendication 7, 8 ou 9, caractérisé en ce que chaque partie en saillie (23) est au moins partiellement élastiquement déformable et consiste, le cas échéant, en une tête fendue.
11. Coffre de volet roulant selon la revendication 6, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens pour empêcher la ou les partie(s) en saillie (23) de glisser dans la fente (13).
12. Coffre de volet roulant selon la revendication 11, caractérisé en ce que ces moyens comprennent au moins un dispositif de calage bloquant la partie en saillie (23) dans la fente (13).
13. Coffre de volet roulant selon la revendication 12, caractérisé en ce que ce dispositif de calage comprend une surépaisseur (24) de la joue (3), sous forme de coin ou sous une autre forme et exerçant une pression sur une partie du profilé (2) ou déformant ce profilé (2) de manière à bloquer la partie en saillie (23).
14. Coffre de volet roulant selon la revendication 13,

caractérisé en ce que le dispositif de calage est
situé au-delà de l'extrémité d'une partie en saillie
(23) la plus proche de l'extrémité du coffre et ferme
partiellement la fente (13), par exemple entre deux
parties en saillie (23) consécutives s'il y en a plu- 5
sieurs sur un même bord latéral.

15. Coffre de volet roulant selon la revendication 14,
caractérisé en ce que le dispositif de calage com- 10
prend une ou plusieurs surépaisseurs (32) de la
partie en saillie (23) situées dans la fente (13) dans
la face inférieure du profilé (2).

16. Coffre de volet roulant selon l'une quelconque des
revendications 1 à 15, caractérisé en ce qu'entre 15
les deux joues (3), au moins un des deux profilés
(2) susdits est couvert par un profilé de recouvre-
ment (4) qui est relié par encliquetage au premier
profilé (2), ce profilé de recouvrement (4) présen- 20
tant une rainure latérale (29) ouverte vers l'intérieur
du coffre, une sous-face (5) étant glissée dans la
rainure latérale (29) d'un profilé de recouvrement
(4).

17. Coffre de volet roulant selon la revendication 16, 25
caractérisé en ce que le profilé de recouvrement (4)
est pourvu d'au moins une partie en saillie (28)
insérée par encliquetage dans une fente ou au
moins une ouverture correspondante (13) du pre-
mier profilé (2). 30

18. Coffre de volet roulant selon la revendication 16 ou
17, caractérisé en ce que la rainure latérale (29)
pour la sous-face (5) possède une profondeur d'au
moins 10 mm et de préférence d'au moins 40 mm, 35
la sous-face (5) et le profilé de recouvrement (4)
formant un ensemble télescopique.

19. Joue pour coffre de volet roulant selon l'une quel-
conque des revendications 1 à 18, caractérisée en 40
ce que ses bords latéraux (21) portent au moins
une partie en saillie (23) présentant une tête élargie
ou à décrochement.

20. Joue selon la revendication 19, caractérisée en ce 45
qu'elle est pourvue d'au moins une surépaisseur de
blocage (24) sur chaque bord latéral (21).

21. Joue selon la revendication 19 ou 20, caractérisée
en ce qu'elle comprend un corps (14) et un talon 50
(15), les parties en saillie (23) se trouvant sur les
bords latéraux du talon (15).

22. Profilé de recouvrement pour un coffre de volet rou-
lant selon l'une quelconque des revendications 1 à 55
18, caractérisé en ce qu'il est pourvu d'une partie
en saillie (28) ayant une tête élargie et possède une
rainure latérale (29).

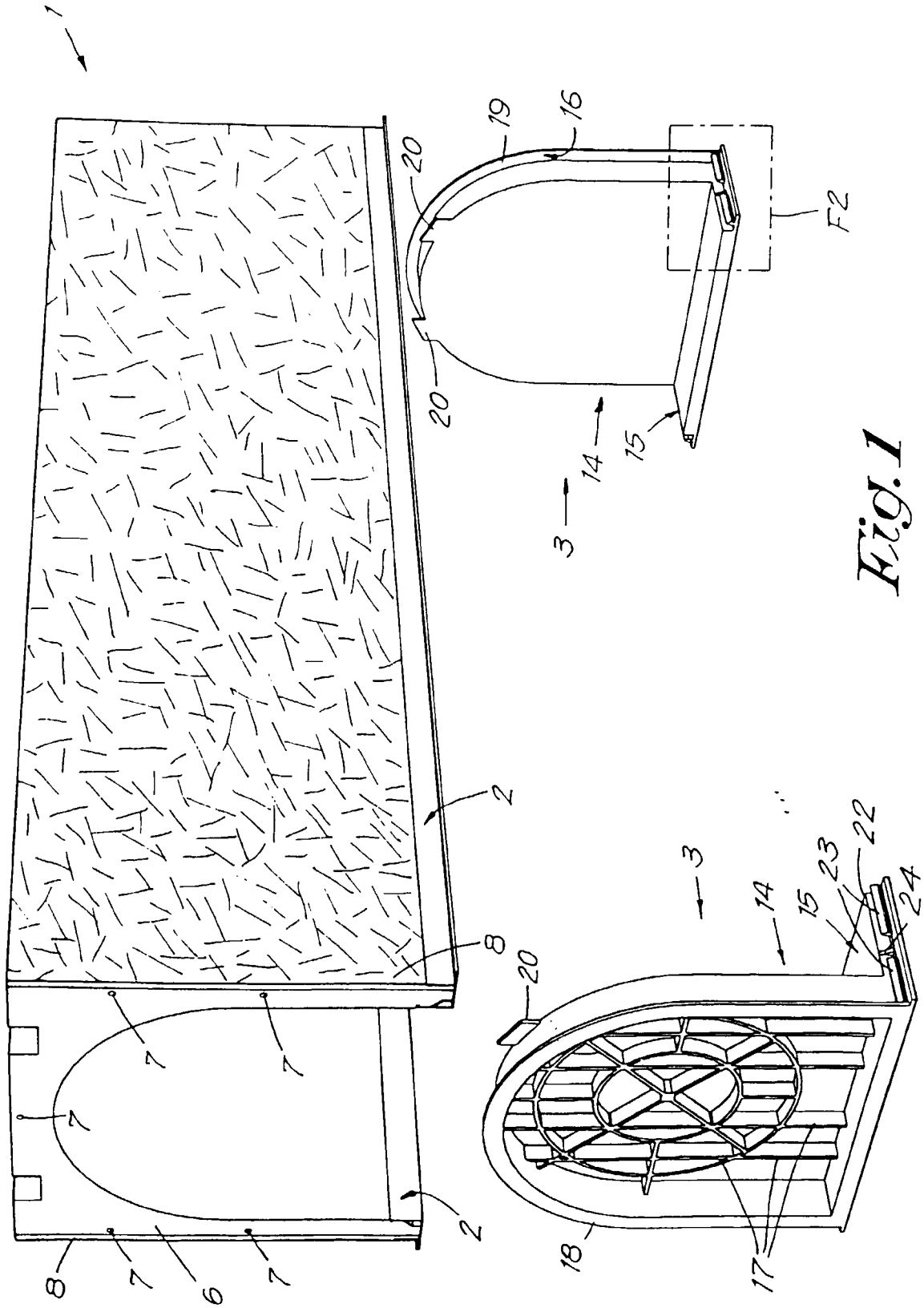


Fig. 1

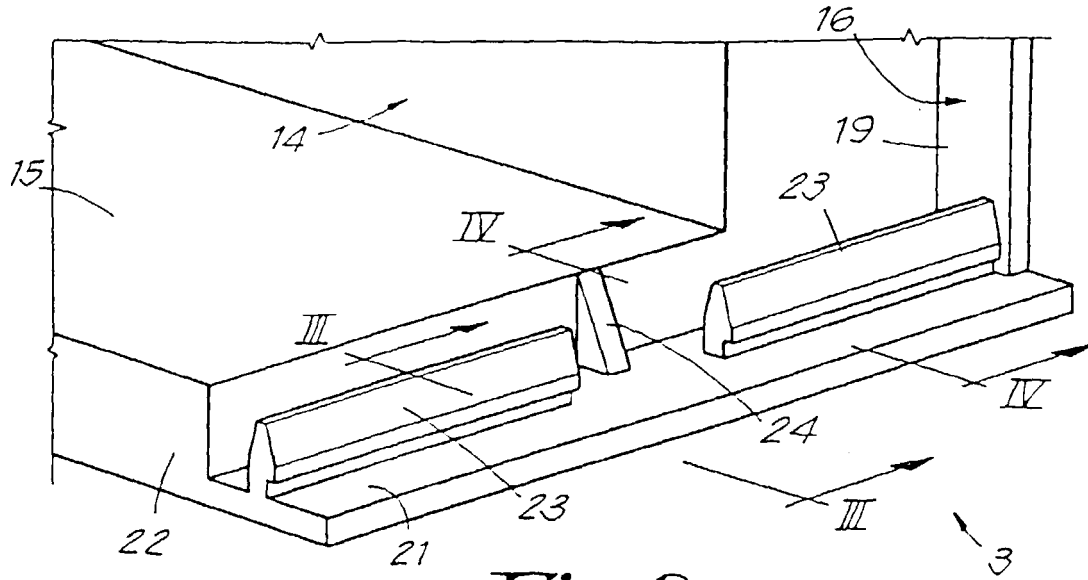


Fig. 2

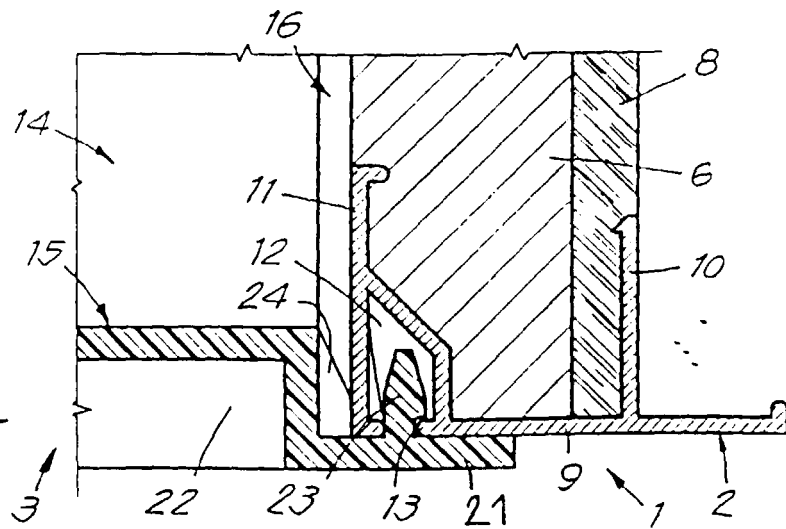


Fig. 3

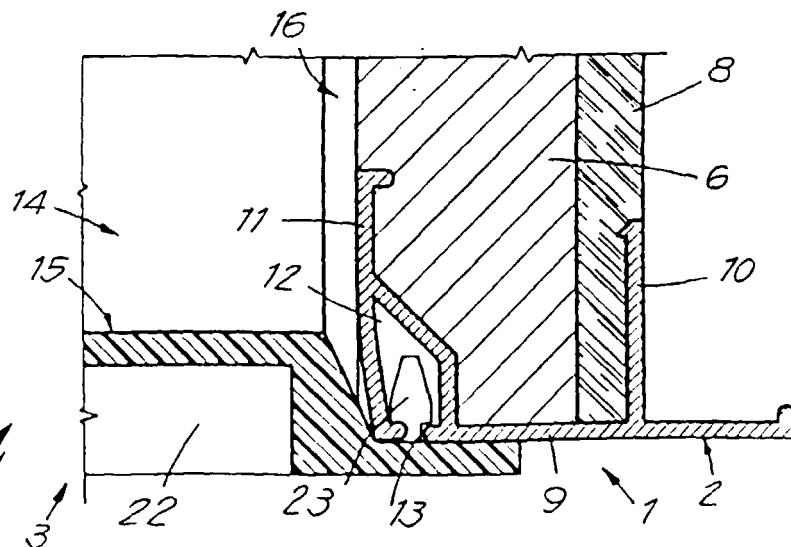
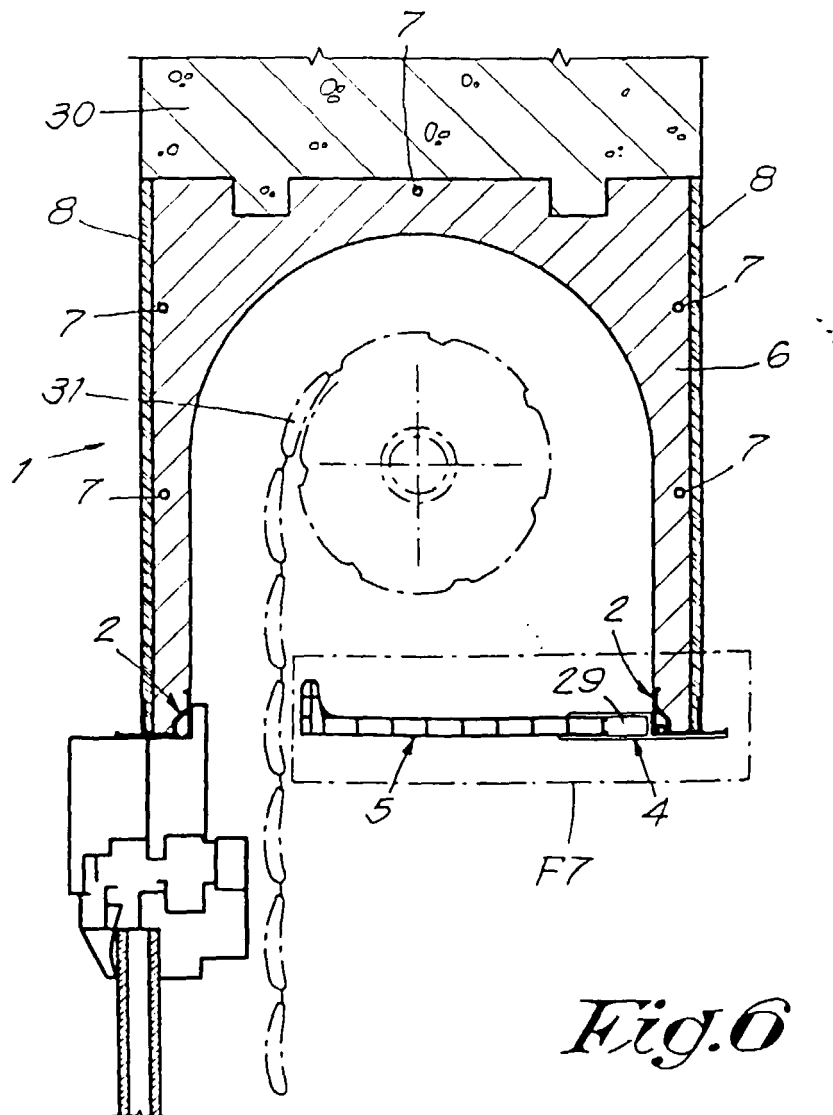
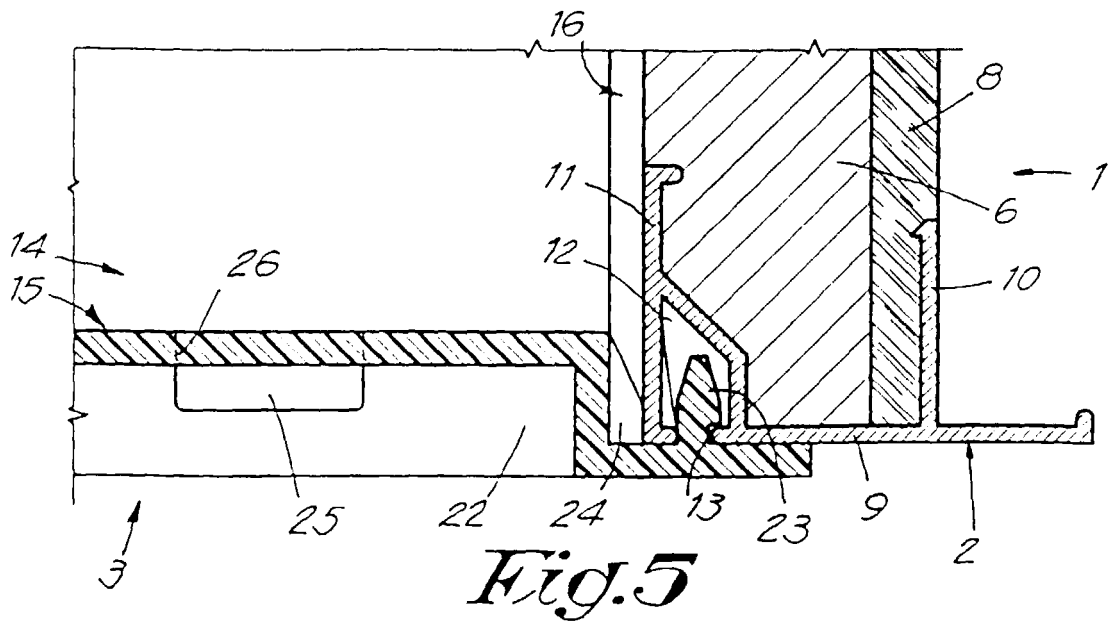
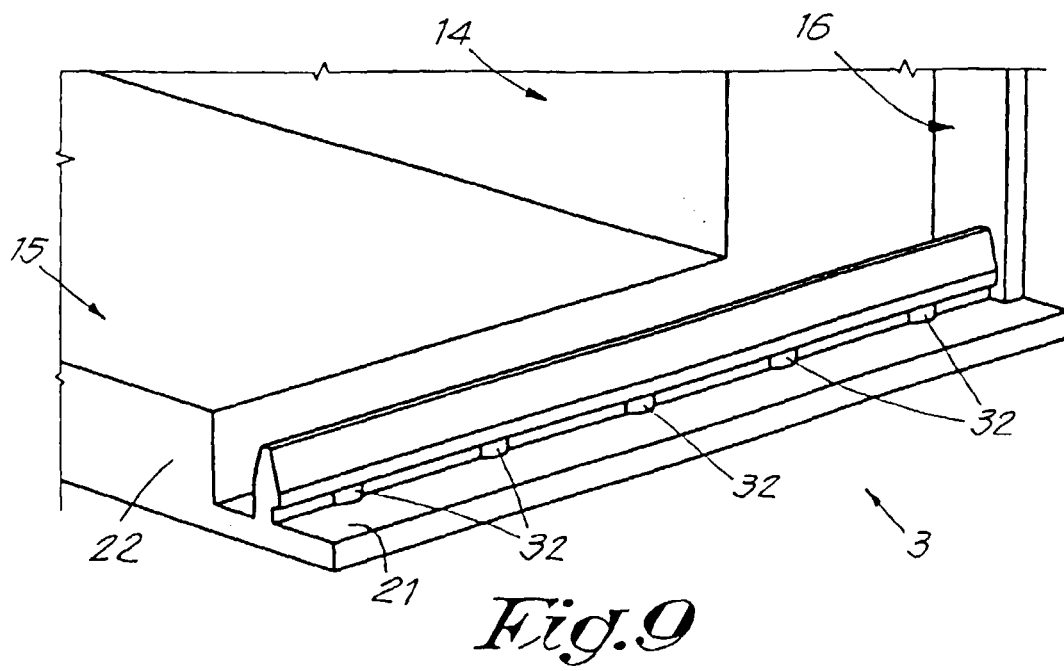
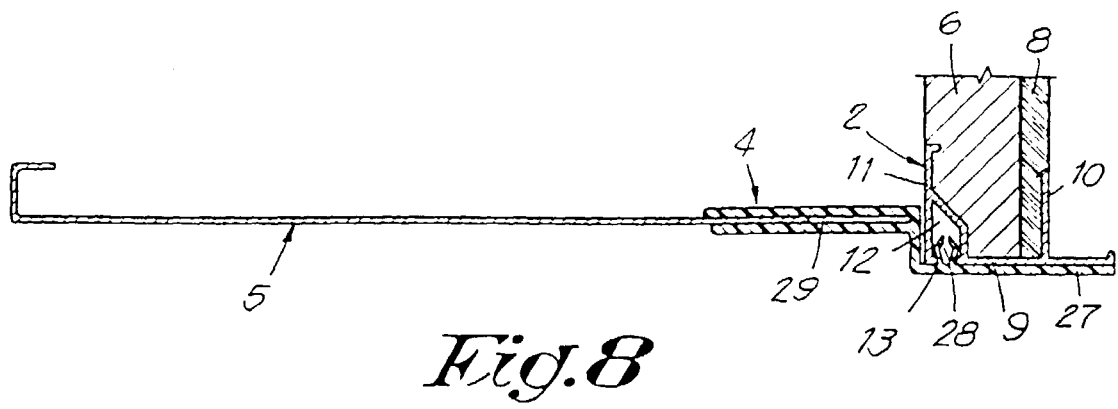
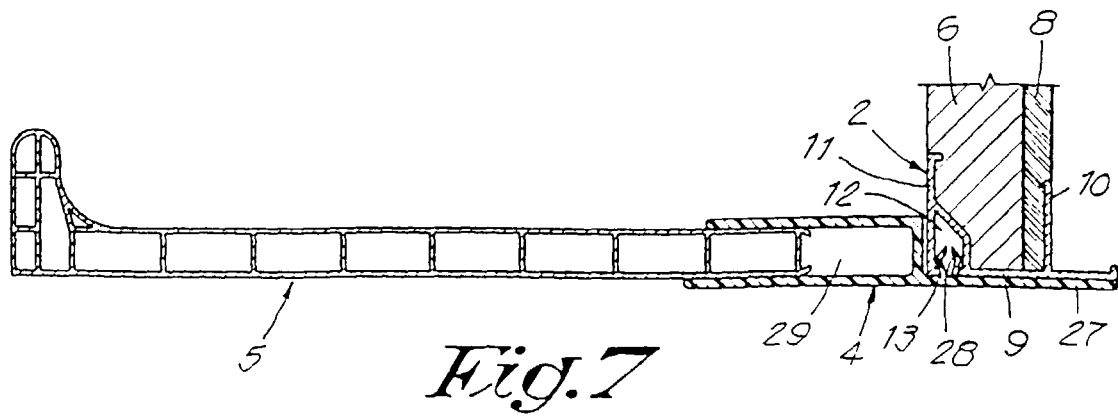


Fig. 4







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 20 0822

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	EP 0 628 695 A (MIDI MOULAGES PLAST) 14 décembre 1994 (1994-12-14) * abrégé; figures 1-3 * -----	1	E06B9/17 E06B9/174
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			E06B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 16 juin 2000	Examineur Peschel, G
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P4/C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 20 0822

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

16-06-2000

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0628695 A	14-12-1994	FR 2706524 A	23-12-1994
		DE 69402358 D	07-05-1997
		DE 69402358 T	06-11-1997
		ES 2102138 T	16-07-1997

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82